

CONSEIL MUNICIPAL D'HUEZ
DU MERCREDI 15 MARS 2023
PROCES-VERBAL DE LA REUNION

Convocation du : 09 mars 2023

Le mercredi 15 mars 2023 à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à Mairie Annexe Alpe d'Huez sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire**.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Quorum : 8

PRESENTS : Jean-Yves NOYREY (sauf aux points 3, 6 et 9), Nadine HUSTACHE, Yves CHIAUDANO, Sylvie AMARD, Denis DELAGE, Nicole BARRAL-COSTE, Bernard SALSINI, Yves BRETON, Nadia GARDENT-GUILLOT, Pauline ZINI-SMITH, Gabriel CHAMOUTON, Valery BERNODAT-DUMONTIER.

ETAIENT REPRESENTES : Gilbert ORCEL À Sylvie AMARD, Gaëlle ARNOL À Nadine HUSTACHE, Jonas FABRE À Yves CHIAUDANO.

ABSENT : Jean-Yves NOYREY aux points 3, 6 et 9

SECRETAIRE : Madame Sylvie AMARD

ORDRE DU JOUR :

Approbation

1 - Approbation du procès-verbal du 15 février 2023

Administration

2 - Adhésion à l'association des femmes élues de l'Isère (AFEI) et désignation d'une référente

Finances

3 - CFU 2022 - Budget Principal - Approbation

4 - Budget Principal - Affectation des résultats

5 - Budget Principal - Vote budget primitif

6 - CFU 2022 - Budget annexe patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle – Approbation

7 - Budget annexe sports et congrès - Vote budget primitif

8 - Budget annexe parcs de stationnement - Vote budget primitif

9 - CFU 2022 - Budget annexe eau et assainissement – Approbation

10 - Budget annexe eau et assainissement - Affectation des résultats

11 - Budget annexe eau et assainissement - Vote budget primitif

12 - Délibération vote des taux 2023

Informations au Conseil Municipal

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture de l'état civil :

Naissance :

- *Mattia CHARPENTIER né le 25 janvier 2023 à Saint-Martin d'Hères de Fabien CHARPENTIER et Hélène DETRAIN,*
- *Alba TENANT née le 23 février 2023 à Echirolles de Jonathan TENANT et Sandie PICARD,*

Décès :

- *Jacqueline AVENIER décédée le 21 février 2023 à Echirolles.*

2023/03/01 - APPROBATION - Approbation du procès-verbal du 15 février 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait approuver à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 février 2023.

2023/03/02 - ADMINISTRATION - Adhésion à l'association des femmes élues de l'Isère (AFEI) et désignation d'une référente

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire présente à l'assemblée l'association des femmes élues de l'Isère (AFEI), association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère, qui vise plus particulièrement à :

- faciliter l'exercice des missions des élues par une information sociale, politique et civique,
- organiser l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique,
- défendre la parité hommes/femmes et promouvoir la place et l'image des femmes au sein des assemblées élues et dans les politiques publiques.

Il est proposé d'adhérer à cette association au tarif de cotisation fixé en fonction du nombre d'habitants, soit 80 € (strate démographique de 500 à 1499 habitants) pour l'année 2023, ainsi que de désigner une référente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE de l'adhésion de la commune d'Huez à l'AFEI (association des femmes élues de l'Isère), pour une cotisation 2023 de 80 €, qui sera imputée au budget communal,
- DESIGNE Madame Sylvie AMARD, Adjointe au Maire, en qualité de référente de la commune d'Huez au sein de cette association.

*_*_*_*_*

Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER, demande si l'adhésion est limitée à une personne. Monsieur Gabriel CHAMOUTON lui répond que c'est une référente par Commune adhérente.

Détail des votes :

Pour : 15

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/03 - FINANCES - CFU 2022 - Budget Principal - Approbation

Madame Nadine HUSTACHE remercie Madame FAILLACE et son service pour le travail accompli malgré la difficulté du timing avec la trésorerie et le logiciel comptable Berger Levrault, ainsi que le passage au CFU remplaçant les comptes de gestion et administratif.

Madame Nadine HUSTACHE détaille les différents budgets.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON remercie Mesdames HUSTACHE et FAILLACE d'avoir répondu à ses interrogations avant la séance.

Il est répondu à Monsieur Gabriel CHAMOUTON que la plus grosse partie des produits de cession correspondent à Duval et Priam's.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande à quoi correspond le remboursement de la taxe d'aménagement Vinci. Madame Nadine HUSTACHE lui répond que c'est dû à l'annulation des permis de construire pour lesquels Vinci avait tardé à demander le remboursement.

Il est répondu à Monsieur Gabriel CHAMOUTON que les 37% du taux de validation des restes à réaliser correspond à un choix budgétaire. Le crédit total est prévu pour chaque projet, mais reste en reste à réaliser jusqu'à son achèvement afin de ne pas impacter le budget de l'année suivante.

*_*_*_*_*

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur, n'a pas participé au vote de la question.

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle que la Commune participe à l'expérimentation menée par la DDFIP du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour le budget principal et les budgets annexes. (Les nouveaux budgets annexes ne sont pas pris en compte dans cette expérimentation)

La collectivité transmet les flux de données (avec annexes spécifiques), via les applications du comptable public, ces flux sont contrôlés et approuvés par la DDFIP avant adoption en conseil municipal.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2022 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

Résultats 2022 :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	40 129 416.00 €	41 374 427.97 €	1 245 011.97 €
Section investissement	12 958 772.51 €	23 148 983.67 €	10 190 211.16 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00 €	11 131 704.41 €	11 131 704.41 €
Résultat reporté en investissement (001)	1 138 534.03 €	0€	-1 138 534.03 €

Total par section	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	40 129 416.00 €	52 506 132.38 €	12 376 716.38 €
Section investissement	14 097 306.54 €	23 148 983.67 €	9 051 677.13 €
Total	54 226 722.54 €	75 655 116.05 €	21 428 393.51 €

Restes à réaliser à reporter en 2023	Dépenses	Recettes	Résultats
Section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section investissement	6 709 132.05 €	604 167.00 €	- 6 104 965.05 €
Total	6 709 132.05 €	604 167.00 €	- 6 104 965.05 €

Total par section avec les Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Résultats
Section fonctionnement	40 129 416.00 €	52 506 132.38 €	12 376 716.38 €
Section investissement	20 806 438.59 €	23 753 150.67 €	2 946 712.08 €
Total	60 935 854.59 €	76 259 283.05 €	15 323 428.46 €

Après avoir procédé à l'examen du Compte Financier Unique 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 du budget principal, certifié exact par le Comptable Public,

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/04 - FINANCES - Budget Principal - Affectation des résultats

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte financier unique 2022 du budget principal, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2022, qui se présentent comme suit :

- en section de fonctionnement un excédent de	12 376 716.38 €
- en section d'investissement un excédent de	9 051 677.13 €
- en section d'investissement le solde des restes à réaliser	6 104 965.05 €

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- AFFECTE le résultat le résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget principal au budget 2023 :

- Section de Fonctionnement :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 12 376 716.38 €.

Le budget primitif du Budget principal qui sera soumis à l'approbation lors de cette même séance reprendra ces affectations.

Détail des votes :

Pour : 15

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/05 - FINANCES - Budget Principal - Vote budget primitif

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire du 25 janvier 2023, le budget primitif 2023 s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	36 909 267.00 €	36 909 267.00 €
Section d'investissement	30 796 263.00 €	30 796 263.00 €
Total du budget	67 705 530.00 €	67 705 530.00 €

Il convient donc de soumettre à l'approbation du conseil municipal le budget primitif 2023 du budget principal présenté ci-après par chapitre et par opération.

Chapitre	Dépenses de fonctionnement budget principal	BP 2022	BP 2023	VOTE
0 1 1	Charges à caractère général	5 230 257.00 €	4 844 591.00 €	4 844 591.00 €
0 1 2	Charges de personnel et frais assimilés	6 862 000.00 €	7 729 700.00 €	7 729 700.00 €
0 1 4	Atténuation de produits	1 627 000 €	1 780 000.00 €	1 780 000.00 €
6 5	Autres charges de gestion courante	8 054 516 €	6 928 206.28 €	6 928 206.28 €
6 6	Charges financières	878 508 €	665 841.72 €	665 841.72 €
6 7	Charges spécifiques	23 199.60 €	23 200.00 €	23 200.00 €
6 8	Dotations aux amortissements et aux provisions	60 000.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 551 993.89 €	3 224 538.00 €	3 224 538.00 €
0 2 3	Virement à la section d'investissement	8 940 815.51 €	11 653 190.00 €	11 653 190.00 €
	TOTAL DEPENSES	34 228 290.00 €	36 909 267.00 €	36 909 267.00 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement budget principal	BP 2022	BP 2023	VOTE
0 0 2	Résultat de fonctionnement reporté	11 131 704,41 €	12 376 716.38 €	12 376 716.38 €
0 1 3	Atténuation de charges	1 955 000.00 €	1 975 000.00 €	1 975 000.00 €
7 0	Produits des services du domaines et ventes	578 000.00 €	822 950.00 €	822 950.00 €
731	Fiscalité locale	15 984 653.00 €	17 130 790.00 €	17 130 790.00 €
7 3	Impôts et taxes	537 731.00 €	537 731.00 €	537 731.00 €
7 4	Dotations et participations	2 684 287.00 €	2 720 496.00 €	2 720 496.00 €
7 5	Autres produits de la gestion courante	1 356 914.59€	1 345 583.62 €	1 345 583.62 €
	TOTAL RECETTES	34 228 290.00 €	36 909 267.00 €	36 909 267.00 €

Chapitre	Dépenses d'Investissement budget principal	BP 2022	BP 2023	VOTE
10	Dotations, Fonds divers	2 236 915 €	2 237 898.67 €	2 237 898.67 €
16	Emprunts et dette	3 291 715.48 €	3 018 175.95 €	3 018 175.95 €
20	Immobilisations incorporelles	868 192.05 €	639 331.45 €	639 331.45 €
204	Subventions d'Equipeement	6 945 577 €	5 788 400.00 €	5 788 400.00 €
21	Immobilisations corporelles	8 132 931.39 €	7 484 301.32 €	7 484 301.32 €
23	Immobilisations en cours	4 790 389.05 €	11 628 155.61 €	11 628 155.61 €
001	Solde d'exécution reporté	1 138 534,03 €		
	TOTAL DEPENSES	27 404 254.00 €	30 796 263.00€	30 796 263.00 €

Chapitre	Recettes d'Investissement budget principal	BP 2022	BP 2023	VOTE
10	Dotations, Fonds divers, réserves	900 000.00 €	1 100 000.87 €	1 100 000.87 €
1068	Affectation de la section de fonctionnement	2 838 043.52€		
13	Subventions d'investissement	1 142 564.00 €	604 167.00 €	604 167.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 387.08 €	5 000 000.00 €	5 000 000.00 €
024	Produits des cessions	6 030 450.00 €	162 690.00 €	162 690.00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 551 993.89 €	3 224 538.00 €	3 224 538.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 940 815.51 €	11 653 190.00 €	11 653 190.00 €
001	Solde d'exécution reporté		9 051 677.13 €	9 051 677.13 €
	TOTAL RECETTES	27 404 254.00 €	30 796 263.00 €	30 796 263.00 €

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	BUDGET 2023(avec reports 2022)
1001- Voirie	3 395 390.55 €
1002-Acq Immobilières	80 000.00 €
1005- Equipements services techniques	339 232.13 €
1006-Equipements administratifs	101 303.31 €
1008-Bâtiments	258 048.10 €
10-Culture	40 279.83 €
43-PLU	90 975.18 €
56-Maison médicale	812 950.81 €
65-UTN	63 057.60 €
64- Route du Signal partie haute	21 427.23 €
69-Ateliers CTM	6 344 491.48 €
70- Stade Biathlon	250 000.00€
71- Aménagement Espace Public	614 040.00 €
72-Centre équestre	2 102 880.00 €
74- Réseaux Bergers	508 531.49 €
75- route d'Huez route de la Poste	1 585 783.43 €
76- Chalet neige d'or	550 000.00 €
77- Route du 93 RAM	597 000.96 €
79- Route Altiport	238 230.90 €
81- Ascenseur Valléen liaison Bourg d'Oisans	252 029.40 €
82-Aménagement Patte d'Oie	1 500 000 €

Après avoir procédé à l'examen du budget primitif du budget principal, exercice 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 voix CONTRE (Gabriel CHAMOUTON), et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le budget primitif 2023 tel qu'il est présenté pour son montant global :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	36 909 267.00 €	36 909 267.00 €
Section d'investissement	30 796 263.00 €	30 796 263.00 €
Total du budget	67 705 530.00 €	67 705 530.00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à l'application de la présente délibération.

*_*_*_*_*

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande le détail des dépenses de fonctionnement du budget principal. Madame Nadine HUSTACHE lui liste les différentes charges, en précisant une baisse du budget pour les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante et les charges financières, à noter qu'avec la nouvelle salle du palais des sports, la location de chapiteaux a disparu et il n'y a pas le Tour de France cette année.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande quel est le plan de sobriété. Madame Nadine HUSTACHE lui répond que les mesures mises en place sont la baisse de température dans les bâtiments communaux, l'extinction de l'éclairage public durant certains créneaux horaires, la rénovation du parc existant d'éclairage public par des LED, la baisse de température des piscines et la fermeture de la patinoire cet été, ce qui devrait permettre à la Commune de maintenir les dépenses au niveau de 2022.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON s'interroge sur l'augmentation du coût de la réhabilitation du centre équestre de 2022 à 2023.

Monsieur le Maire lui répond que cette somme correspond au coût définitif de rénovation totale du bâtiment.

Monsieur le Maire donne des explications à Monsieur Gabriel CHAMOUTON sur la 1^{ère} tranche de la construction du centre technique. Il indique qu'il y a eu un recours sur le projet initial, un protocole d'accord a dû être rédigé avec les propriétaires de l'Altiport. Leur requête portait sur l'esthétisme et la hauteur du bâtiment. Le recours va donc être levé et les travaux de terrassement vont pouvoir démarrer à l'automne. Il précise que le bâtiment actuel de l'Altibar a été racheté par la SATA. Le restaurant sera maintenu, et les logements prévus de-dessus du centre technique seront déplacés sur cet immeuble. Il rappelle la recette prévue pour la vente des ateliers municipaux des Outaris, à inscrire en face de cette dépense.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Gabriel CHAMOUTON que la Commune n'est pas concernée par la mise en place d'une SEM pour des logements sociaux, tel que prévu dans le SCoT.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande si le budget prévoit des aides pour la rénovation énergétique des bâtiments. Il lui est répondu que les subventions possibles sont pilotées par la Communauté de Communes et l'Ageden.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 1 Voix [Gabriel CHAMOUTON]

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/06 - FINANCES - CFU 2022 - Budget annexe patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle - Approbation

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur, ne participe pas au vote de la question.

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle que la Commune participe à l'expérimentation menée par la DDFIP sur le compte financier unique (CFU).

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour le budget principal et les budgets annexes. (Les nouveaux budgets annexes ne sont pas pris en compte dans cette expérimentation).

La collectivité transmet les flux de données (avec annexes spécifiques), via les applications du comptable public, ces flux sont contrôlés et approuvés par la DDFIP avant adoption en conseil municipal.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2022 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

Résultat 2022 :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	4 439 988.61 €	6 906 836.16 €	2 466 847.55 €
Section investissement	5 739 126.21 €	7 910 741.13 €	2 171 614.92 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00 €	0 €	0 €
Résultat reporté en investissement (001)	3 434 025.12 €	0,00 €	-3 434 025.12 €

Total par section	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	4 439 988.61 €	6 906 836.16 €	2 466 847.55 €
Section investissement	9 173 151.33 €	7 910 741.13 €	-1 262 410.20 €
Total	13 613 139.94 €	14 817 577.29 €	1 204 437.35 €

Restes à réaliser à reporter en 2022	DEPENSES	RECETTES	Résultats
Section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section investissement	1 441 596.64 €	250 000,00 €	1 191 596.64 €
Total	1 441 596.64 €	250 000,00 €	1 191 596.64 €

Total par section avec les Restes à réaliser	DEPENSES	RECETTES	Résultats
Section fonctionnement	4 439 988.61 €	6 906 836.16 €	2 466 847.55 €
Section investissement	614 747.97 €	8 160 740.13 €	-2 454 007.84 €
Total	15 054 736.58 €	15 067 576.29 €	12 839.71 €

Après avoir procédé à l'examen du CFU 2022 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le CFU 2022 du budget annexe « patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle » de la Commune, certifié exact par Monsieur le Comptable Public.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/07 - FINANCES - Budget annexe sports et congrès - Vote budget primitif

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

A partir des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 10 430 668.00 € comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	5 114 012.00 €	5 114 012.00 €
Section d'investissement	5 316 656.00 €	5 316 656.00 €
Total du budget	10 430 668.00 €	10 430 668.00 €

Il convient donc de soumettre à l'approbation du conseil municipal le budget primitif 2023 du budget annexe Sports et Congrès présenté ci-après par chapitre et par opération :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement budget annexe	BP 2023	VOTE
0 1 1	Charges à caractère général	2 340 955.00 €	2 340 955.00 €
0 1 2	Charges de personnel et frais assimilés	1 824 300.00 €	1 824 300.00 €
6 5	Autres charges de gestion courante	59 500 €	59 500 €
66	Charges Financières	62 101.36	62 101.36
6 7	Charges spécifiques	500.04 €	500.04 €
6 8/042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	306 872.60 €	306 872.60 €
0 2 3	Virement à la section d'investissement	519 783.00 €	519 783.00 €
	TOTAL DEPENSES	5 114 012.00 €	5 114 012.00 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement du budget annexe	BP 2023	VOTE
0 0 2	Résultat de fonctionnement reporté		
7 0	Produits des services du domaines et ventes	828 600.00 €	828 600.00 €
74	Dotations et participations	50 000.00 €	50 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 034 300.00 €	4 034 300.00 €
7 7	Produits spécifiques	100.21 €	100.21 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 011.79 €	201 011.79 €
	TOTAL RECETTES	5 114 012.00 €	5 114 012.00 €

Chapitre	Dépenses d'Investissement budget annexe	BP 2023	VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	492 634.06 €	492 634.06 €
21	Immobilisations corporelles	397 858.41 €	397 858.41 €
23	Immobilisations en cours	4 225 151.74 €	4 225 151.74 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 011.79 €	201 011.79 €
001	Solde d'exécution reporté		
	TOTAL DEPENSES	5 316 656.00 €	5 316 656.00 €

Chapitre	Recettes d'Investissement budget Annexe	BP 2023	VOTE
1068	Affectation de la section de fonctionnement		
13	Subventions d'investissement	4 490 000.40 €	4 490 000.40 €
021	Virement de la section de fonctionnement	519 783.00 €	519 783.00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	306 872.60 €	306 872.60 €
	TOTAL RECETTES	5 316 656.00 €	5 316 656.00 €

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (DEPENSES)

OPERATIONS	BUDGET 2023 (avec reports 2022)
1003- Travaux Palais des Sports	584 096.29 €
50- Piscine découverte	1500.31 €
53- Ile aux loisirs	882 713.60 €

54-Patinoire	26 550.78 €
61- Golf	20 000.00 €
66- Terrains de Foot	57 189.17 €
67- Restructuration Equipement	4 500.00 €
68- Station Course Orientation	10 000.00 €
69-Rénovation Palais des Sports 2° tranche	3 036 460.00 €

Après avoir procédé à l'examen du budget annexe « Sports et Congrès » de la Commune, pour l'exercice 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 voix CONTRE (Gabriel CHAMOUTON), et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le budget primitif du budget annexe Sports et Congrès de la Commune pour 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 5 114 012.00 € et en section d'investissement à 5 316 656.00 €.

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	5 114 012.00 €	5 114 012.00 €
Section d'investissement	5 316 656.00 €	5 316 656.00 €
Total du budget	10 430 668.00 €	10 430 668.00 €

*_*_*_*_*

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande le coût total des travaux pour le palais des sports. Il lui est répondu que le cumul des opérations est à peu près 8 millions d'euros. Monsieur le Maire indique qu'il ne restera ensuite que la partie sud à rénover, qui ne se fera qu'après la suppression de la piscine intérieure.

Il est répondu à Monsieur Gabriel CHAMOUTON qu'environ les 2/3 de ce montant sont dus à la rénovation thermique du bâtiment.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON indique que les nouveaux tennis sont difficilement praticables, car sont des terrains très rapides. Il lui est précisé qu'il faut adapter les balles à ce terrain.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 1 Voix [Gabriel CHAMOUTON]

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/08 - FINANCES - Budget annexe parcs de stationnement - Vote budget primitif

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

A partir des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 334 374.00 € :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	524 562.00 €	524 562.00 €
Section d'investissement	1 809 812.00 €	1 809 812.00 €
Total du budget	2 334 374.00 €	2 334 374.00 €

Il convient donc de soumettre à l'approbation du conseil municipal le budget primitif 2023 du budget annexe Parcs de Stationnement présenté ci-après par chapitre

Chapitre	Dépenses d'exploitation budget annexe	BP 2023	VOTE
0 1 1	Charges à caractère général	153 250.00 €	153 250.00 €
0 1 2	Charges de personnel et frais assimilés	145 700.00 €	145 700.00 €
6 5	Autres charges de gestion courante	4 000.00 €	4 000.00 €
6 7	Charges spécifiques	200.97 €	200.97 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	118 861.03 €	118 861.03 €
0 2 3	Virement à la section d'investissement	102 550.00 €	102 550.00 €
	TOTAL DEPENSES	524 562.00 €	524 562.00 €

Chapitre	Recettes d'exploitation du budget annexe	BP 2023	VOTE
0 0 2	Résultat de fonctionnement reporté		
7 0	Produits des services du domaines et ventes	260 000.68 €	260 000.68 €
7 7	Produits exceptionnels	229 126.00 €	229 126.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 435.32 €	35 435.32 €
	TOTAL RECETTES	524 562.00 €	524 562.00 €

Chapitre	Dépenses d'Investissement budget annexe	BP 2023	VOTE
20	Immobilisations incorporelles	23 075.00 €	23 075.00 €
21	Immobilisations corporelles	103 247.30 €	103 247.30 €
23	Immobilisations en cours	1 647 214.38 €	1 647 214.38 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 435.32 €	35 435.32 €
001	Solde d'exécution reporté		
	TOTAL DEPENSES	1 809 812.00 €	1 809 812.00 €

Chapitre	Recettes d'Investissement budget Annexe	BP 2023	VOTE
1068	Affectation de la section de fonctionnement		
13	Subventions d'investissement reçues	1 588 400.97 €	1 588 400.97 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	102 550.00 €	102 550.00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	118 861.03 €	118 861.03 €
	TOTAL RECETTES	1 809 812.00 €	1 809 812.00 €

Après avoir procédé à l'examen du budget annexe « Parcs de stationnement » de la commune, pour l'exercice 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 voix CONTRE (Gabriel CHAMOUTON), et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le budget primitif du budget annexe « Parcs de stationnement » de la commune pour 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 524 562.00 € et en section d'investissement à 1 809 812.00 €.

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	524 562.00 €	524 562.00 €
Section d'investissement	1 809 812.00 €	1 809 812.00 €
Total du budget	2 334 374.00 €	2 334 374.00 €

*_*_*_*_*

Il est répondu à Monsieur Gabriel CHAMOUTON que 3 permanents et 1 saisonnier travaillent pour les parkings.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON s'interroge sur le nombre de places de parkings. Monsieur le Maire lui répond que cette année, il y a 1400 places. C'est assez pour accueillir les touristes, mais Odalys et le Club Med n'ont pas vendu la place avec le séjour ce qui est regrettable. Il faut au maximum limiter les parkings en extérieur.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 1 Voix [Gabriel CHAMOUTON]

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/09 - FINANCES - CFU 2022 - Budget annexe eau et assainissement - Approbation

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur, n'a pas participé au vote de la question.

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle que la Commune participe à l'expérimentation menée par la DDFIP sur le compte financier unique (CFU).

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour le budget principal et les budgets annexes. (Les nouveaux budgets annexes ne sont pas pris en compte dans cette expérimentation).

La collectivité transmet les flux de données (avec annexes spécifiques), via les applications du comptable public, ces flux sont contrôlés et approuvés par la DDFIP avant adoption en conseil municipal.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2022 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section exploitation	114 741.24 €	196 388.49 €	81 647.25 €
Section investissement	389 972.30 €	110 775.91 €	-279 196.39 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00 €	113 707.98 €	113 707.98 €
Résultat reporté en investissement (001)	0,00 €	460 845.67 €	460 845.67 €

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section exploitation	114 741.24 €	310 096.47 €	195 355.23 €
Section investissement	389 972.30 €	571 621.58 €	181 649.28 €
Total	504 713.54 €	881 718.05 €	377 004.51 €

Restes à réaliser à reporter en 2023	Dépenses	Recettes	Résultat
Section exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section investissement	230 010.48 €	0,00 €	-230 010.48 €
Total	230 010.48 €	0,00 €	-230 010.48 €

Total par section avec les Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Résultat
Section exploitation	114 741.24 €	310 096.47 €	195 355.23 €
Section investissement	619 982.78 €	571 621.58 €	-48 361.20 €
Total	734 724.02 €	881 718.05 €	146 994.03 €

Après avoir procédé à l'examen du compte financier unique 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le compte financier unique 2022 du budget Eau et Assainissement, certifié exact par le Comptable Public.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/10 - FINANCES - Budget annexe eau et assainissement - Affectation des résultats

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte financier unique 2022 du budget « eau et assainissement », il convient d'affecter les résultats de la gestion 2022, qui se présentent comme suit :

- en section de fonctionnement un excédent de	195 355.23 €
- en section d'investissement un excédent de	181 649.28 €
- en section d'investissement le solde des restes à réaliser	230 010.48 €

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget « eau et assainissement » au budget 2023 :

Section d'Investissement :

Recettes compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » 48 361.20 €

Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 146 994.03 €

Le budget primitif 2023 du budget annexe « eau et assainissement » qui sera soumis à l'approbation lors de cette même séance, reprendra ces affectations.

Détail des votes :

Pour : 15

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/11 - FINANCES - Budget annexe eau et assainissement - Vote budget primitif

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

A partir des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 770 900.37 €, répartie comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	338 995.00 €	338 995.00 €
Section d'investissement	431 905.37 €	431 905.37 €
Total du budget	770 900.37 €	770 900.37 €

Il convient donc de soumettre à l'approbation du conseil municipal le budget primitif 2023 du budget annexe Eau et Assainissement présenté ci-après par chapitre :

Chapitre	Dépenses d'exploitation budget Eau & Assainissement	BP 2022	BP 2023	VOTE
0 1 1	Charges à caractère général	81 000.09 €	137 000 €	137 000 €
6 5	Autres charges de gestion courante	0	100.11	100.11
6 8/042	Dotations aux amortissements et aux provisions	110 775.91 €	117 526.89 €	117 526.89 €
0 2 3	Virement à la section d'investissement	41 932.00 €	84 368.00 €	84 368.00 €
	TOTAL DEPENSES	233 708.00 €	338 995.00 €	338 995.00 €

Chapitre	Recettes d'exploitation budget Eau & Assainissement	BP 2022	BP 2023	VOTE
0 0 2	Résultat de fonctionnement reporté	110 775.91 €	146 994.03 €	146 994.03 €
7 5	Autres produits de la gestion courante	120 000.02 €	192 000.97 €	192 000.97 €
7 7	Produits exceptionnels	0	0 €	0 €
	TOTAL RECETTES	233 708.00 €	338 995.00 €	338 995.00 €

Chapitre	Dépenses d'Investissement budget Eau & Assainissement	BP 2022	BP 2023	VOTE
23	Immobilisations en cours	613 553.58 €	431 905.37 €	431 905.37 €
	TOTAL DEPENSES	613 553.58 €	431 905.37 €	431 905.37 €

Chapitre	Recettes d'Investissement budget Eau & Assainissement	BP 2022	BP 2023	VOTE
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	110 775.91 €	117 526.89 €	117 526.89 €
021	Virement de la section de fonctionnement	41 932.00 €	84 368 €	84 368 €
001	Solde d'exécution reporté	460 845.67 €	181 649.28 €	181 649.28 €
	TOTAL RECETTES	613 553.58 €	431 905.37 €	431 905.37 €

Après avoir procédé à l'examen du budget eau et assainissement de la Commune, pour l'exercice 2023 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 voix CONTRE (Gabriel CHAMOUTON), et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le budget primitif eau et assainissement de la commune pour 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 338 995 € et en section d'investissement à 431 905.37 €.

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	338 995.00 €	338 995.00 €
Section d'investissement	431 905.37 €	431 905.37 €
Total du budget	770 900.37 €	770 900.37 €

*_*_*_*_*

Il est répondu à Monsieur Gabriel CHAMOUTON que les travaux du chemin du Chamont correspondent à la réfection du réseau d'eau potable et ceux du lac Besson au raccordement à faire pour les toilettes publiques.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 1 Voix [Gabriel CHAMOUTON]

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/12 - FINANCES - Délibération vote des taux 2023

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réforme fiscale, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il est précisé aussi qu'au regard de l'évolution des bases à hauteur de 7.1 %, il serait souhaitable de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces 4 taxes et de les maintenir au niveau de l'année précédente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 ABSTENTION (Gabriel CHAMOUTON), et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE de reconduire en 2023 les taux votés par la Commune en 2022 à savoir :

- * Le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) : 27.05 %
- * Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 53.46 %
- * Le taux de la taxe foncière non bâties : 152.77 %
- * Cotisation foncière des entreprises : 44 %

*_*_*_*_*

Madame Nadine HUSTACHE précise que la Commune et la Communauté de Communes ont décidé de ne pas augmenter leurs taux cette année.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande le nombre de logements permanents sur les 6000 logements de la Commune. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a 600 logements permanents.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON indique qu'il aurait préféré une baisse des taux pour cette année.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 1 Abstention [Gabriel CHAMOUTON]

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/03/13 - INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture des informations suivantes :

- Rapport Social Unique (RSU)

Il s'agit d'un document annuel qui présente plusieurs indicateurs (imposés par l'Etat) relatifs au personnel.

Il fait l'objet d'une présentation et d'un vote en Comité Social Territorial, d'une communication au conseil municipal et d'une diffusion sur le site de la Commune.

- ATTRIBUTION – A.O.O – ACCORD-CADRE – NETTOYAGE DES SANITAIRES, DE CERTAINS LOCAUX ET NETTOYAGE LORS DES EVENEMENTS

Dans le cadre de la consultation concernant le nettoyage des sanitaires, de certains locaux et le nettoyage lors des événements :

- **Le lot 1 « NETTOYAGE DES SANITAIRES ET DE CERTAINS LOCAUX DE LA COMMUNE D’HUEZ »** a été attribué à la société **Alpes nettoyage**, et signé le **12 décembre 2022** pour un montant maximum annuel de commandes de **80 000 € HT**.

- **Le lot 2 « PRESTATIONS DE NETTOYAGE PONCTUEL LORS DES EVENEMENTS SUR LA COMMUNE D’HUEZ »** a été attribué à la société **Alpes nettoyage**, et signé le **12 décembre 2022** pour un montant maximum annuel de commandes de **20 000 € HT**.

2023/03/14 - QUESTIONS DIVERSES

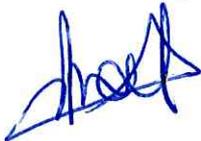
Madame Nadine HUSTACHE annonce que Monsieur Kouami AFFANYIDE a été recruté dans le service des marchés publics pour remplacer Marie GAYDOU.

Monsieur le Maire s’associe à Nadine HUSTACHE pour remercier du travail effectué par les services financiers ainsi que tous les services.

La séance est levée à 20h00.

Fait à l’Alpe d’Huez, le 16 mars 2023

Sylvie AMARD
Secrétaire de séance,



Jean-Yves NOYREY
Le Maire,

